

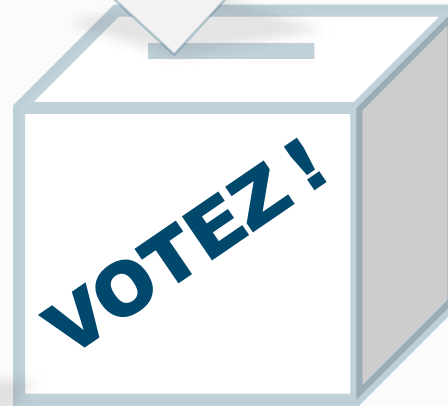
# Élections au conseil d'IUT

collège des étudiants : 3 sièges à pourvoir + 3 suppléants

Constituez vos listes de 6 candidats avec parité alternée et représentatives de l'ensemble des formations de l'IUT.

Le Conseil d'IUT comprend des représentants des personnels, des personnalités extérieures et des représentants étudiants.

Le Conseil prend les décisions administratives, financières et pédagogiques concernant la vie de l'IUT.



Chaque candidat de la liste doit joindre un acte de candidature individuelle

Adressez vos listes avant le **15 novembre - 17 heures** : en les déposant à la Direction de l'IUT Orsay, ou bien en les envoyant par courrier recommandé avec AR (à l'attention de Françoise Courtois)